

BMO Gestion privée de placements inc.

Formule ADV, Partie 2A : brochure de la société

Article 1 – Page de présentation

BMO Gestion privée de placements inc.

100 King Street West, 41st Floor

Toronto (Ontario) Canada M5X 1A1

Téléphone : 1-800-844-6442

<https://www.bmo.com/gestionprivee/services/gestion-de-placements/>

La présente Formule ADV, Partie 2A : brochure de la société (la brochure) fournit des renseignements sur les pratiques d'affaires, les frais, les conflits d'intérêts et les mesures disciplinaires de BMO Gestion privée de placements inc. (BMO GPPI ou la société). Si vous avez des questions au sujet du contenu de la présente brochure, veuillez communiquer avec BMO GPPI au 1-800-844-6442 ou à l'adresse <https://www.bmo.com/gestionprivee/communication/>.

Les renseignements contenus dans la présente brochure n'ont pas été approuvés ou vérifiés par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis ou par une autorité américaine en valeurs mobilières.

Des renseignements supplémentaires sur BMO GPPI sont également accessibles sur le site Web de la SEC à l'adresse www.adviserinfo.sec.gov en effectuant une recherche au moyen du numéro unique du Central Registration Depository (CRD).

Le numéro CRD de BMO GPPI est le 160344.

Article 2 – Changements importants

Aucun changement important n'a été apporté à cette brochure depuis notre dernière mise à jour du 26 janvier 2023.

Article 3 –
Table des matières

Article 1 – Page de présentation	1
Article 2 – Changements importants	2
Article 3 – Table des matières	3
Article 4 – Services-conseils	4
Article 5 – Frais et rémunération	5
Article 6 – Frais sur le rendement et gestion en parallèle	7
Article 7 – Types de clients	7
Article 8 – Méthodes d’analyse, stratégies de placement et risque de perte	7
Article 9 – Antécédents disciplinaires	18
Article 10 – Autres activités et affiliations dans le secteur financier	18
Article 11 – Code de déontologie, participation ou intérêt à l’égard d’opérations de clients et négociation de titres à des fins personnelles	22
Article 12 – Pratiques de courtage	23
Article 13 – Examen des comptes	24
Article 14 – Indications de clients et autres rémunérations	24
Article 15 – Garde de valeurs	25
Article 16 – Pouvoirs discrétionnaires en matière de placement	26
Article 17 – Votes à l’égard des titres des clients	26
Article 18 – Renseignements financiers	27
Article 19 – Renseignements supplémentaires	27

Article 4 – Services-conseils

BMO GPPI est une filiale en propriété exclusive de BMO Nesbitt Burns Inc. et une filiale indirecte de la Banque de Montréal. BMO GPPI a son siège social à Toronto, en Ontario, et a été constituée en vertu des lois du Canada en 1996.

BMO GPPI est la société de gestion de placements qui fait partie de la marque BMO Gestion privée. La marque BMO Gestion privée fait partie des activités de gestion de patrimoine de BMO Groupe financier. BMO GPPI offre des services-conseils en placements discrétionnaires à des particuliers à valeur nette élevée et très élevée au Canada et aux États-Unis, à des instruments de placement en gestion commune, à des sociétés, à des régimes de retraite, à des organismes de bienfaisance, à des compagnies d'assurance, à des fiducies et successions et à des organismes sans but lucratif et des fondations privées (les clients).

Actif sous gestion

En date du 31 octobre 2023, BMO GPPI avait 42,04 milliards de dollars canadiens (30,31 milliards de dollars américains) d'actifs sous gestion sur une base discrétionnaire. BMO GPPI n'a aucun actif sous gestion sur une base non discrétionnaire.

Description des services-conseils

BMO GPPI offre des services-conseils aux clients au moyen de stratégies de répartition de l'actif modèle (chacune une stratégie de placement) conçues pour atteindre les objectifs de placement en répartissant l'actif des clients entre différentes catégories d'actif présentant des niveaux de risque et de rendement variables. Les actifs d'une stratégie de placement donnée sont investis dans différentes catégories d'actif dans un ou plusieurs fonds d'investissement, comme les Portefeuilles BMO privé (Portefeuilles privés) exclusifs de BMO GPPI (à l'exception des résidents des États-Unis, comme il est décrit plus en détail ci-dessous) ou d'autres fonds d'investissement, fonds négociés en bourse (FNB), instruments à revenu fixe, produits structurés et titres de participation. Les services-conseils de BMO GPPI comprennent la collaboration avec le client pour déterminer ses besoins en matière de placement, ses connaissances en matière de placement et ses objectifs de placement.

Une fois l'objectif de placement du client déterminé, les actifs du client de BMO GPPI sont investis conformément à l'une des stratégies de placement (voir l'article 8 ci-dessous pour en savoir plus sur les stratégies de placement). BMO GPPI achètera et vendra des titres au client conformément à la stratégie de placement du client, surveillera et examinera les placements et

le rendement des placements du client afin de s'assurer que les comptes du client correspondent à sa stratégie de placement, et fournira au client des renseignements sur ses placements. BMO GPPI investit les actifs des clients dans diverses stratégies, qui sont gérées par un groupe de gestionnaires de portefeuille et de sous-conseillers attitrés. Le Comité d'élaboration des politiques de placement de BMO GPPI (présidé par le chef, Gestion de produits et BMO Gestion privée de placements inc.) supervise la gestion de ces stratégies.

BMO GPPI agit également à titre de gestionnaire de portefeuille des Portefeuilles privés. Chaque Portefeuille privé est une fiducie de fonds commun de placement établie en vertu des lois de la province de l'Ontario et régie par une déclaration de fiducie datée du 15 mai 1997, dans sa version modifiée et reformulée, au besoin. L'achat et la vente des parts des Portefeuilles privés sont réservés aux résidents du Canada. À titre de gestionnaire de portefeuille de ces fonds, BMO GPPI fournit des analyses de placements et fait appel à des sous-conseillers pour fournir des conseils en placement. Les sous-conseillers prennent également des décisions de placement pour les portefeuilles de placements des Portefeuilles privés qu'ils gèrent. Comme chacun des fonds a ses propres objectifs de placement et risques, il se peut que les fonds ne conviennent pas tous à tous les clients de BMO GPPI.

Portefeuilles BMO privé

En date du 29 janvier 2024, les 12 Portefeuilles privés sont les suivants :

1. Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien
2. Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court et moyen termes
3. Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes de sociétés
4. Portefeuille BMO privé de rendement diversifié
5. Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes à revenu
6. Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base
7. Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes
8. Portefeuille BMO privé d'actions américaines
9. Portefeuille BMO privé d'actions américaines de croissance
10. Portefeuille BMO privé spécial d'actions américaines
11. Portefeuille BMO privé d'actions internationales
12. Portefeuille BMO privé d'actions des marchés émergents

Les Portefeuilles privés ne sont pas enregistrés aux fins de vente aux clients résidents des États-Unis. Tous les résidents des États-Unis qui investissent dans les Portefeuilles privés auraient acheté ces actifs alors qu'ils résidaient au Canada.

De plus, les dividendes versés par les Portefeuilles privés ne sont pas réinvestis pour les résidents des États-Unis; les conseillers en placement de BMO GPPI investiront plutôt ces dividendes ailleurs, conformément aux objectifs de placement du client.

Article 5 – Frais et rémunération

BMO GPPI est rémunérée pour sa gestion de placements discrétionnaire et ses services d'administration en facturant des frais de gestion de placements qui sont calculés en pourcentage de l'actif sous gestion (ASG) d'un client. Les frais de gestion de placements s'ajoutent à certains frais fixes, comme les commissions de courtage ou les frais d'exploitation du Portefeuille privé décrits ci-dessous.

Les Portefeuilles privés paient leurs propres dépenses liées à leur exploitation et à la poursuite de leurs activités. Ces frais d'exploitation font partie du ratio des frais de gestion (RFG) du fonds. Le RFG correspond au total des frais de gestion et des frais d'exploitation d'un fonds ou d'une série de fonds, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne du fonds ou de la série de fonds (cela peut comprendre les Portefeuilles privés, un fonds affilié ou un fonds de tiers).

Le RFG d'un Portefeuille privé ne comprend pas les frais de gestion (car il n'y a pas de frais de gestion applicables aux Portefeuilles privés), mais il comprend les frais d'exploitation et les taxes. Les frais d'exploitation du Portefeuille privé comprennent les frais de sous-conseils, s'il y a lieu, ainsi que les autres frais d'exploitation associés aux exigences réglementaires et aux dépenses courantes d'exploitation du fonds, comme les dépôts, le traitement des transactions, les rapports aux clients, les frais d'audit et juridiques et les frais de garde de valeurs. Bien que les frais de sous-conseils du Portefeuille privé soient inclus dans le RFG, s'il y a lieu, BMO GPPI absorbe également une partie des frais de sous-conseils pour chaque Portefeuille privé, ce qui peut avoir une incidence sur ses résultats en matière de rendement.

De plus, chaque Portefeuille privé paie ses propres commissions et frais de courtage et les inclut dans le coût des placements. Des renseignements sur les frais et les dépenses payables directement par les Portefeuilles privés sont accessibles dans le prospectus simplifié des Portefeuilles privés et l'Aperçu du fonds. Pour en savoir plus, consultez les Prospectus et rapports financiers : <https://www.bmo.com/gestionprivee/documents-reglementaires/bgpp/>.

Établissement d'un barème de frais

Quatre barèmes de frais différents s'appliquent aux résidents des États-Unis, selon le type de compte ouvert par le client ou le montant investi.

1. Barème des frais de gestion de placements pour les clients américains

Des frais annuels minimaux de 15 700 \$ CA sont exigés pour une relation de portefeuille distinct. La relation de portefeuille distinct correspond habituellement au type de compte détenu par des résidents des États-Unis.

Les taux standard des frais de gestion de placements sont les suivants :

Taille du portefeuille	Taux
Premier 500 000 \$ CA	1,60 %
Prochaine tranche de 1 500 000 \$ CA	1,10 %
Prochaine tranche de 1 000 000 \$ CA	0,70 %
Plus de 3 000 000 \$ CA	0,50 %

2. Barème des frais de gestion de placements pour les comptes de plus petite taille

Un taux de 1,95 % est appliqué à différents types de comptes de plus petite taille lorsqu'il n'y a pas d'exigence de valeur minimale en dollars dans le compte.

3. Barèmes de frais du marché monétaire canadien et du marché monétaire américain

Un taux de 0,20 % s'applique aux portefeuilles de toutes tailles.

4. Barème des frais de gestion de placements pour la clientèle à valeur nette très élevée

Le barème de frais ci-dessous représente les taux des frais de gestion de placements qui s'appliquent à tous les comptes des clients à valeur nette très élevée :

Taille du portefeuille	Taux
Premier 10 M\$ CA	0,65 %
Prochains 25 M\$ CA, jusqu'à 35 M\$ CA	0,50 %
Prochains 25 M\$ CA, jusqu'à 60 M\$ CA	0,40 %
Prochains 40 M\$ CA, jusqu'à 100 M\$ CA	0,30 %
Plus de 100 M\$ CA	0,20 %

Les frais de gestion de placements sont calculés et facturés chaque trimestre à l'échéance, d'après la valeur marchande moyenne du portefeuille à la fin du mois (compte tenu des gains de placement du portefeuille réalisés durant le trimestre) ou les frais minimums trimestriels s'ils sont plus élevés. Les frais sont déduits du compte BMO GPPI du client, conformément aux renseignements sur le barème de frais décrits ci-dessous, et sont pris en compte dans les relevés du client.

Calcul des frais

Les frais de gestion de placements sont calculés par relation, lorsqu'une relation est le regroupement d'actifs entre des comptes associés. Les frais sont calculés chaque trimestre à l'aide d'un barème dégressif à mesure qu'augmente la valeur du portefeuille, et sont fondés sur le montant le plus élevé entre la valeur marchande moyenne à la fin du mois (compte tenu des gains de placement du portefeuille réalisés durant le trimestre) ou les frais minimaux trimestriels qui figurent dans la trousse de rapports du client. BMO GPPI a pour politique de ne pas percevoir de frais de gestion de placements sur les titres comportant une commission de suivi.

Ce qui est inclus dans les frais de gestion de placements :

- les services de gestion de portefeuille conformément aux objectifs de placement définis par le client;
- un conseiller en placement attiré;
- des consultations annuelles sur les comptes;
- des consultations supplémentaires, au besoin, au cours de l'année;
- des rapports financiers personnalisés;
- des services de garde de valeurs (fournis par l'entité affiliée à BMO GPPI, la Société de fiducie BMO);
- des services de garde intermédiaire de valeurs fournis par BMO Nesbitt Burns Inc.;
- jusqu'à 0,15 % des frais de sous-conseils associés aux tous les frais fixes facturés pour les commissions de courtage sur les opérations individuelles dans le compte d'un client (voir l'article 12 pour en savoir plus sur les pratiques de courtage);
- tous les frais intégrés associés à un produit de placement, traditionnel ou non traditionnel, comme les frais de gestion, les frais sur le rendement, les frais d'exploitation et de négociation;
- les frais de conversion des devises;
- les frais de virement télégraphique à partir du compte BMO GPPI du client (c.-à-d. les frais de service);
- les frais d'opération liés à la réglementation;

- d'autres frais qui pourraient être imputés par des tiers (y compris des sociétés affiliées) relativement à des instruments de placement détenus dans le ou les comptes BMO GPPI;
- les frais de sous-conseils pour les titres individuels dans un compte géré séparément.

Votre portefeuille peut investir dans certains instruments de placement qui imposent des frais supplémentaires, y compris ceux intégrés à l'instrument de placement. Les frais de gestion et d'exploitation, les frais sur le rendement et les frais et dépenses liés aux opérations en constituent des exemples. Ces placements seront incorporés dans la valeur totale de votre placement auprès de BMO GPPI pour les besoins du calcul des frais de gestion de placements trimestriels imputés à votre ou à vos comptes de gestion de placements. Toutefois, si BMO GPPI touche des commissions, comme des commissions de suivi qui sont comprises dans la structure de l'instrument de placement, celles-ci ne sont pas incorporées pour les besoins du calcul des frais de gestion de placements trimestriels. En règle générale, BMO GPPI n'effectue pas pour ses clients de placements dans des titres comportant une commission de suivi. Les titres comportant une commission de suivi ont vraisemblablement été transmis à BMO GPPI lorsque vous lui avez transféré les avoirs de votre compte. BMO GPPI a pour pratique de se départir de ces titres dès que possible, mais peut en conserver certains plus longtemps en raison d'une pénalité de remboursement anticipé ou de considérations fiscales particulières, conformément à ce qui est déterminé par vous et votre conseiller fiscal. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais et les dépenses payables par les titres ou directement par vous, reportez-vous à la convention de compte de BMO Gestion privée de placements inc. ainsi qu'aux notices d'offre et aux documents d'information continue des titres. Vous recevrez un sommaire des coûts annuels et de la rémunération dans votre relevé de fin d'année, qui présente tous les frais que vous payez directement.

Relevés de compte

Les clients reçoivent un relevé de portefeuille mensuel ou trimestriel qui indique toutes les opérations effectuées dans leur compte au cours du mois ou du trimestre, tous les actifs détenus, les frais et les taxes, les retraits et les cotisations, ainsi que certains renseignements sur le rendement. Les clients de BMO GPPI dont les actifs font l'objet d'une garde par la Société de fiducie BMO (et d'une garde intermédiaire par BMO Nesbitt Burns Inc.) reçoivent un relevé de compte conjoint de BMO GPPI et de la Société de fiducie BMO au moins une fois par trimestre. Le conseiller en placement est disponible pour discuter avec le client de son relevé de portefeuille, ainsi que de tout relevé de portefeuille ou rapport subséquent expressément demandé,

s'il y a lieu, qui est préparé pour ce client. Les clients recevront également des rapports annuels sur le rendement, ainsi que sur les frais et la rémunération.

Les Portefeuilles BMO privé paient tous les frais d'administration et les dépenses liés à leur exploitation, et peuvent également payer une portion des frais de sous-conseils imputés par leurs gestionnaires de portefeuille. Ces dépenses sont incluses dans le calcul du ratio des frais de gestion (RFG) de chaque portefeuille. Pour en savoir plus sur les frais et les dépenses payables par les Portefeuilles BMO privé, consultez le Prospectus simplifié et l'Aperçu du fonds du Portefeuille BMO privé.

Incidence potentielle des frais

Les frais ont une incidence sur le rendement des placements de votre portefeuille. Les frais imputés directement à vos comptes réduisent directement la valeur marchande de vos comptes, tandis que les frais intégrés à certains instruments de placement réduisent la valeur marchande des titres détenus dans vos comptes. Les frais réduisent le rendement de vos placements et cette incidence, en raison de la capitalisation, augmente au fil du temps.

Article 6 – Frais sur le rendement et gestion en parallèle

BMO GPPI ne facture aucuns frais sur le rendement (rémunération fondée sur une part des gains en capital ou sur la plus-value en capital des actifs d'un client) et ne participe pas à une gestion en parallèle.

Article 7 – Types de clients

BMO GPPI offre des services-conseils en placements discrétionnaires à des particuliers à valeur nette élevée et très élevée au Canada et aux États-Unis, à des instruments de placement en gestion commune, à des sociétés, à des régimes de retraite, à des organismes de bienfaisance, à des compagnies d'assurance, à des fiducies et successions et à des organismes sans but lucratif et des fondations privées.

Soldes minimaux des comptes

Le solde minimal du compte BMO GPPI est de 1 000 000 \$ CA, mais BMO GPPI peut réduire le solde minimal du compte, à sa discrétion, selon la relation.

Article 8 – Méthodes d'analyse, stratégies de placement et risque de perte

Méthodes d'analyse

Une fois que le conseiller en placement et le client se sont rencontrés et ont discuté des objectifs de placement, du profil de risque, des besoins en matière de placement, des restrictions et des besoins en matière de revenu du client, ils déterminent la stratégie de placement qui convient au client. Les stratégies de placement ne prévoient pas de services personnels de planification fiscale, qui demeureront la responsabilité du client.

Stratégies de placement

Toutes les références au terme « domestique » dans cette section font référence au Canada.

Lorsqu'une stratégie de placement comprend un fonds ou un produit structuré, le fonds ou le produit structuré sera un produit exclusif de BMO GPPI ou un produit d'une société affiliée de BMO GPPI. La stratégie de placement peut également comprendre des fonds de tiers et des produits structurés, à la discrétion de BMO GPPI. Pour les clients qui résidaient anciennement au Canada et qui résident maintenant aux États-Unis, l'utilisation par BMO GPPI des produits exclusifs décrits ci-dessus ne s'applique plus, car BMO GPPI n'investit pas d'actifs supplémentaires dans les Portefeuilles privés après que le client a quitté le Canada. Les dividendes émis par les Portefeuilles privés pour des actifs précédemment achetés par des clients résidents des États-Unis avant leur départ du Canada ne seront pas réinvestis dans les Portefeuilles privés.

Tous les risques importants énumérés dans la description de chaque stratégie de placement ci-dessous sont expliqués en détail dans la section Risque de perte ci-dessous.

BMO GPPI propose aussi des solutions et des mandats d'investissement responsable spécifiques pour répondre à la demande croissante de stratégies d'investissement responsable. L'offre de stratégies d'investissement responsable peut harmoniser les objectifs individuels des clients – comme contribuer à une économie plus durable et/ou être sensible aux normes du travail, aux droits de la personne, à la santé, à la paie et à d'autres facteurs en matière de durabilité – avec la raison d'être et les engagements de BMO en faveur d'une économie florissante, d'un avenir durable et d'une société inclusive. BMO GPPI tient compte des critères ESG dans sa sélection de sous-conseillers et dans ses activités de diligence raisonnable et de surveillance connexes. La majorité des sous-conseillers de BMO Gestion privée de placements inc. sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

I. Stratégies visant plusieurs catégories d'actif standard

Stratégie Toutes actions à revenu : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu au moyen d'une approche de rendement total qui met l'accent exclusivement sur la croissance à long terme du capital et des dividendes. Le rendement du portefeuille proviendra des investissements dans des actions principalement axées sur le revenu émises par des sociétés de toutes tailles au Canada, aux États-Unis et à l'extérieur de l'Amérique du Nord; ces actions présentent, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Axée sur les actions à revenu : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu au moyen d'une approche de rendement total qui met un accent important sur la croissance à long terme du capital et des dividendes. Le rendement du portefeuille proviendra surtout des actions et, accessoirement, d'une faible proportion de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord; elles présenteront, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée d'actions à revenu : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu au moyen d'une approche de rendement total qui met un accent modéré sur la croissance à long terme du capital et des dividendes. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des actions et, accessoirement, d'une proportion modérée de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord; elles

présenteront, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Conservatrice équilibrée à revenu : Cette stratégie vise principalement à assurer un équilibre prudent entre un revenu régulier et une plus-value en capital à long terme. Le rendement du portefeuille proviendra principalement de titres à revenu fixe et, accessoirement, d'une proportion modérée d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord; elles présenteront, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Conservatrice axée sur le revenu : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu régulier tout en préservant le capital. Le rendement du portefeuille proviendra principalement de titres à revenu fixe et, accessoirement, d'une faible proportion d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord; elles présenteront, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Toutes actions domestiques à revenu : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu au moyen d'une approche de rendement total qui met l'accent exclusivement sur la croissance à long terme du capital et des dividendes. Le rendement du portefeuille proviendra des investissements dans des actions principalement axées sur le revenu émises par des sociétés de toutes tailles au Canada et, dans une plus faible proportion, aux États-Unis et à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Axée sur les actions domestiques à revenu : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu au moyen d'une approche de rendement total qui met un accent important sur la croissance à long terme du capital et des dividendes. Le rendement du portefeuille proviendra surtout des actions et, accessoirement, d'une faible proportion de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée d'actions domestiques à revenu : Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value ainsi qu'un certain revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des actions et, accessoirement, d'une proportion modérée de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée à revenu domestique : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance modérée du capital et un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra d'une combinaison équilibrée de titres à revenu fixe et d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette approche de placement comporte un niveau de volatilité inférieur à celui des marchés de titres de participation et supérieur à celui des marchés de titres à revenu fixe.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Conservatrice équilibrée à revenu domestique : Cette stratégie vise principalement à assurer un équilibre entre un revenu régulier et une plus-value en capital à long terme. Le rendement du portefeuille proviendra principalement de titres à revenu fixe et, accessoirement, d'une proportion modérée d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur

de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Conservatrice axée sur le revenu domestique :

Cette stratégie vise principalement à produire un revenu régulier tout en préservant le capital. Le rendement du portefeuille proviendra principalement de titres à revenu fixe et, accessoirement, d'une faible proportion d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions à revenu qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Titres à revenu fixe : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu régulier tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des investissements dans des titres à revenu fixe. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque de liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié à la répartition de l'actif.

Stratégie Toutes actions : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital à long terme. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra des investissements dans des actions émises par des sociétés de toutes tailles au Canada, aux États-Unis et à l'extérieur de l'Amérique du Nord; ces actions présentent, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Axée sur les actions : Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modeste. Le rendement du portefeuille proviendra surtout des actions et, accessoirement, d'une faible proportion de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront du Canada, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord; elles présenteront, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée d'actions : Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modéré. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des actions et, accessoirement, d'une proportion modérée de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront du Canada, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord; elles présenteront, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance modérée du capital et un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra d'une combinaison équilibrée de titres à revenu fixe et d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront du Canada, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord; elles présenteront, par moments, des préférences géographiques différentes. L'on peut s'attendre à ce que cette approche de placement comporte un niveau de volatilité inférieur à celui des marchés de titres de participation et supérieur à celui des marchés de titres à revenu fixe.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Toutes actions mondiales : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital à long terme. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra des investissements dans des actions émises par des sociétés de toutes tailles principalement aux États-Unis et à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Axée sur les actions mondiales : Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modeste. Le rendement du portefeuille proviendra surtout des actions et, accessoirement, d'une faible proportion de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée d'actions mondiales : Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modéré. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des actions et, accessoirement, d'une proportion modérée de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Mondiale équilibrée : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance modérée du capital et un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra d'une combinaison équilibrée de titres à revenu fixe et d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette approche de placement comporte un niveau de volatilité inférieur à celui des marchés de titres de participation et supérieur à celui des marchés de titres à revenu fixe.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Toutes actions mondiales (dollars américains) :

Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital à long terme. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra des investissements dans des actions émises par des sociétés de toutes tailles principalement aux États-Unis et à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Axée sur les actions mondiales (dollars américains) :

Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modeste. Le rendement du portefeuille proviendra surtout des actions et, accessoirement, d'une faible proportion de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée d'actions mondiales (dollars américains) :

Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modéré. Le rendement

du portefeuille proviendra principalement des actions et, accessoirement, d'une proportion modérée de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Mondiale équilibrée (dollars américains) :

Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance modérée du capital et un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra d'une combinaison équilibrée de titres à revenu fixe et d'actions. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette approche de placement comporte un niveau de volatilité inférieur à celui des marchés de titres de participation et supérieur à celui des marchés de titres à revenu fixe.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Toutes actions domestiques : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital à long terme. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra des investissements dans des actions émises par des sociétés de toutes tailles au Canada et, dans une plus faible proportion, aux États-Unis et à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Axée sur les actions domestiques : Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modeste. Le rendement du portefeuille proviendra surtout des actions et, accessoirement, d'une faible proportion de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée d'actions domestiques : Cette stratégie vise principalement à procurer une plus-value en capital ainsi qu'un revenu régulier modéré. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des actions et, accessoirement, d'une proportion modérée de titres à revenu fixe. Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité légèrement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Équilibrée domestique : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance modérée du capital et un revenu régulier. Le rendement du portefeuille proviendra d'une combinaison équilibrée de titres à revenu fixe et d'actions.

Les actions, peu importe la taille des sociétés, seront surtout des actions qui proviendront du Canada et, dans une plus faible proportion, des États-Unis et de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette approche de placement comporte un niveau de volatilité inférieur à celui des marchés de titres de participation et supérieur à celui des marchés de titres à revenu fixe.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

II. Stratégies visant des catégories d'actif spécialisé ou unique

Stratégie Toutes actions – Canada : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital à long terme. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Les placements seront dans des sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Toutes actions à rendement diversifié : Cette stratégie vise principalement à procurer un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens. Le portefeuille vise à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des titres canadiens : actions ordinaires, actions privilégiées, fiducies de placement immobilier, débentures convertibles et titres à revenu fixe. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité quelque peu supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance, risque lié au marché boursier, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Toutes actions – Actions canadiennes à faible

capitalisation : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital supérieure à la moyenne à long terme en investissant dans des petites et moyennes entreprises canadiennes. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Cet objectif de placement est associé à un niveau de volatilité élevé, nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Toutes actions – États-Unis : Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital à long terme. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Les placements seront dans des sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Toutes actions – Extérieur de l'Amérique du Nord :

Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital à long terme. Elle ne vise pas à procurer un revenu régulier. Les placements seront dans des sociétés de l'extérieur de l'Amérique du Nord à moyenne et à grande capitalisation. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Portefeuille non traditionnel à plus-value en capital :

Cette stratégie vise principalement à procurer une croissance du capital supérieure à la moyenne à long terme. Le portefeuille vise à atteindre son objectif de placement en investissant dans un ou plusieurs placements non traditionnels axés sur la plus-value en capital. Cet objectif de placement est associé à un niveau de volatilité nettement supérieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque lié à la taille de l'entreprise, risque lié au style de valeur, risque lié aux actions de croissance et risque lié au marché boursier.

Stratégie Titres à revenu fixe – Canada : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu régulier tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des investissements dans des titres à revenu fixe canadiens. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Titres à revenu fixe – États-Unis : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu régulier tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des investissements dans des titres à revenu fixe américains. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Titres à revenu fixe – Extérieur de l'Amérique du Nord : Cette stratégie vise principalement à produire un revenu régulier tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le rendement du portefeuille proviendra principalement des investissements dans des titres à revenu fixe de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Portefeuille non traditionnel à préservation du capital

Cette stratégie vise principalement à préserver le capital. Le portefeuille vise à atteindre son objectif de placement en investissant dans un ou plusieurs placements non traditionnels axés sur la préservation du capital. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Marché monétaire canadien : Cette stratégie vise principalement à préserver le capital, à assurer la liquidité et à produire un certain revenu. Le portefeuille vise à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de créance à court terme de grande qualité et à faible risque, comme les bons du Trésor du gouvernement du Canada et des provinces, les acceptations bancaires, du papier commercial et d'autres titres de créance à terme émis par le gouvernement et des sociétés au Canada. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Marché monétaire américain : Cette stratégie vise principalement à préserver le capital, à assurer la liquidité et à produire un certain revenu. Le portefeuille vise à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de créance à court terme de grande qualité et à faible risque, comme des bons du Trésor, des acceptations bancaires, du papier commercial et d'autres titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés aux États-Unis. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Stratégie Marché monétaire extérieur à l'Amérique du Nord :

Cette stratégie vise principalement à préserver le capital, à assurer la liquidité et à produire un certain revenu. Le portefeuille vise à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de créance à court terme de grande qualité et à faible risque, comme des bons du Trésor, des acceptations bancaires, du papier commercial et d'autres titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés de l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'on peut s'attendre à ce que cette stratégie de placement comporte un niveau de volatilité nettement inférieur à celui d'un portefeuille équilibré.

Risques importants : Risque lié à la répartition de l'actif, risque lié à la gestion et à la stratégie, risque lié aux fonds d'investissement, risque lié aux placements à l'étranger, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de remboursement anticipé, risque lié à la liquidité, risque lié aux titres adossés à des créances mobilières, risque lié aux titres à rendement élevé.

Énoncé relatif aux risques

Tout placement comporte un certain type et un certain niveau de risque. En termes simples, le risque est la possibilité que vous perdiez de l'argent ou que votre placement ne vous rapporte pas de rendement. En général, plus le rendement prévu sur un placement est élevé, plus le risque que vous devez être prêt à assumer est élevé. Les placements sous-jacents détenus dans votre compte et la valeur de votre compte peuvent fluctuer à court terme en raison des fluctuations du marché et à long terme en cas de hausse ou de baisse prolongée du marché.

En plus de l'évolution de l'état des marchés en général, des événements locaux, régionaux ou mondiaux comme les guerres, les actes de terrorisme, la propagation de maladies infectieuses ou autres problèmes de santé publique et les récessions pourraient avoir une incidence importante sur votre compte et ses placements et entraîner des fluctuations de la valeur de votre compte. Vous trouverez ci-dessous un résumé de l'éventail des risques qui sont généralement associés à l'investissement dans nos stratégies de placement. Tous les risques décrits ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes nos stratégies.

- a) **Risque lié aux placements non traditionnels** : En plus des risques associés aux placements traditionnels, les placements non traditionnels (comme le capital-investissement, les fonds de couverture et certains placements immobiliers) peuvent comporter d'autres risques, parmi lesquels le risque que les placements ne puissent être vendus à un montant qui au moins se rapproche du cours auquel le titre est évalué, les restrictions quant à votre capacité de vendre le titre (risque de liquidité), le risque que les cours du marché ne soient pas rapidement accessibles (risque d'évaluation), le risque que les valorisations soient disponibles moins fréquemment que pour des placements traditionnels, les risques liés à l'utilisation de l'effet de levier, les risques associés à la vente à découvert et les risques associés aux instruments dérivés, lesquels sont décrits ci-dessous. Chaque placement comporte des risques qui lui sont propres, lesquels peuvent varier. Pour en savoir davantage sur les risques spécifiques, consultez les documents relatifs à vos produits de placement. Vous pouvez les obtenir en vous adressant à votre conseiller en placement.
- b) **Risque lié à la répartition de l'actif** : Risque qu'une stratégie d'investissement ne participe pas pleinement au rendement d'une catégorie d'actif, d'une région, d'un secteur ou d'un titre en particulier si la stratégie d'investissement est diversifiée entre plusieurs catégories d'actif, plusieurs régions, plusieurs secteurs ou plusieurs titres.
- c) **Risque lié aux produits de base** : L'évolution des prix des produits de base, comme le pétrole et le gaz, peut avoir une incidence sur une entreprise de ressources naturelles ou une fiducie de revenu ou de redevances dont les activités reposent sur un produit de base en particulier. Les prix des produits de base sont généralement cycliques et peuvent connaître de très fortes fluctuations en peu de temps. Les prix des produits de base peuvent également être touchés par la découverte de nouvelles ressources ou par des changements apportés à la réglementation gouvernementale.
- d) **Risque propre à l'entreprise** : Risque lié à une entreprise qui a une incidence sur sa capacité à s'acquitter de ses dettes ou à générer des bénéfices futurs. Par exemple, perte d'un avantage concurrentiel, mauvaise utilisation du capital et dégradation de la gouvernance d'entreprise. Ce type de risque pourrait faire chuter les cours des titres à revenu fixe et des actions.
- e) **Risque de concentration** : Les stratégies d'investissement qui se concentrent sur un nombre limité de catégories d'actif, de secteurs, de titres ou d'émetteurs peuvent être plus volatiles que celles qui sont réparties entre une large gamme de catégories d'actif, de secteurs, de titres ou d'émetteurs, puisque les fluctuations de la valeur marchande de ces positions concentrées auraient une plus grande incidence sur le rendement de la stratégie. Une plus grande concentration pourrait également entraîner une baisse de la liquidité.
- f) **Risque de change** : Risque que le rendement des placements soit inférieur ou négatif en raison de fluctuations défavorables du taux de change de la devise d'un placement par rapport à la monnaie locale.
- g) **Risque de défaut et de crédit** : Les placements dans des instruments du marché monétaire, des obligations et d'autres titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés sont influencés par la capacité et la volonté de l'entité émettrice de payer des intérêts ou de rembourser le capital au moment où ces sommes sont exigibles. Le risque de défaut est le risque qu'un emprunteur ne respecte pas ses obligations, tandis que le risque de crédit est le risque que la volonté ou la capacité d'un emprunteur à respecter ses obligations diminue. Si une organisation de notation désignée détermine qu'un émetteur est devenu moins solvable, elle peut réduire la cote de crédit de l'émetteur ou de son titre. Cette révision à la baisse entraînera probablement la baisse du cours du titre. Les titres à rendement élevé, dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de catégorie investissement, présentent généralement un degré de risque de crédit plus élevé. Comme ces titres comportent un degré de risque de crédit plus élevé, des circonstances défavorables économiques ou propres à l'entreprise pourraient nuire à la vente de ces titres.
- h) **Risque lié aux placements étrangers** : La valeur d'un titre étranger peut être influencée par les contextes économique, politique et financier du pays du gouvernement ou de l'entreprise qui a émis le titre. Les émetteurs de titres étrangers ne sont généralement pas assujettis au même degré de réglementation que les émetteurs canadiens ou américains. Les normes de déclaration, de comptabilité et de vérification des pays étrangers peuvent être fort différentes, dans certains cas, des normes du Canada ou des États-Unis. Les stratégies qui investissent dans des titres d'émetteurs établis dans des pays dont l'économie est en développement peuvent présenter des risques juridiques, politiques, de marché, de crédit et de change supérieurs, et d'autres risques différents ou parfois plus élevés que les risques liés aux placements dans les marchés des titres étrangers de pays développés. Certains marchés étrangers ont un volume de négociation moins élevé. Cela peut rendre la vente d'un placement plus difficile ou rendre les prix plus volatils.

Il pourrait aussi y avoir dans certains pays des lois sur les placements ou des opérations de change qui font en sorte qu'il est difficile de vendre un placement ou qui pourraient imposer des retenues d'impôt ou d'autres impôts qui pourraient réduire le rendement du placement. Les risques liés aux placements étrangers sont généralement plus élevés dans les marchés émergents.

- i) **Risque lié à l'indexation** : Vous pourriez investir dans un fonds négocié en bourse (FNB). Les FNB suivent parfois le rendement d'un indice en faisant le suivi du rendement des placements qu'il renferme. Il est peu probable qu'un FNB puisse reproduire un indice à la perfection, car les coûts d'exploitation et de négociation propres à chaque FNB réduisent leur rendement. Ces coûts n'existent pas pour les indices.
- j) **Risque d'inflation** : Risque que le pouvoir d'achat soit réduit en raison de la hausse de l'inflation. C'est le cas sur les marchés des titres à revenu fixe lorsque l'inflation augmente plus que prévu.
- k) **Risque de taux d'intérêt** : La valeur des placements dans des titres à revenu fixe peut augmenter ou diminuer en fonction des taux d'intérêt. De nombreux titres à revenu fixe, dont les obligations, les prêts hypothécaires, les bons du Trésor et le papier commercial versent un taux d'intérêt fixe qui est déterminé au moment de l'émission. Leur valeur tend à évoluer inversement par rapport aux variations des taux d'intérêt. Par exemple, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur d'une obligation existante diminue, parce que le taux d'intérêt de cette obligation est inférieur au taux du marché. Le niveau des taux d'intérêt peut également avoir une incidence sur les titres de participation. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt augmentent, certains titres de participation peuvent devenir relativement moins attrayants.
- l) **Risque lié aux fonds d'investissement** : Certaines stratégies peuvent investir directement dans des fonds d'investissement, ou obtenir une exposition à ces fonds, dans le cadre de leur stratégie de placement. Ces stratégies seront assujetties aux risques exposés dans les notices d'offre ou dans le prospectus simplifié des fonds d'investissement sous-jacents. Si un fonds d'investissement sous-jacent suspend ses rachats, vous pourriez ne pas être en mesure de racheter ces titres. Un fonds d'investissement peut compter un ou plusieurs investisseurs qui détiennent un nombre important de parts. L'achat ou le rachat d'un nombre important de parts peut avoir des répercussions considérables sur la composition des placements du fonds d'investissement, ou forcer celui-ci à vendre des placements à des prix désavantageux.

Cela peut affecter le rendement du fonds d'investissement, ainsi que le rendement de toute stratégie qui y investit. De plus, en ce qui concerne les fonds du marché monétaire, même si bon nombre d'entre eux visent à maintenir un prix constant pour leurs parts, rien ne garantit qu'ils réussiront, car la valeur de leurs titres pourrait fluctuer dans certaines conditions, notamment lorsque les taux d'intérêt sont faibles ou négatifs.

- m) **Risque de modification de la législation** : Rien ne garantit que les lois fiscales, les lois sur les valeurs mobilières ou d'autres lois ne seront pas modifiées d'une manière qui nuira au rendement de vos placements, y compris les distributions que vous recevez.
- n) **Risque de liquidité** : La liquidité mesure la facilité de la conversion d'un placement en liquidités. Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de vendre un placement dans un délai raisonnable pour prévenir ou réduire au minimum une perte. Un placement dans des titres pourrait s'avérer moins liquide si les titres ne sont pas négociés à grande échelle ou si la possibilité de les vendre est assujettie à des restrictions. Les placements peu liquides peuvent subir des changements de valeur importants. Les stratégies qui investissent dans des titres étrangers, des titres de petites entreprises ou des titres présentant un risque de marché ou un risque de crédit important ont tendance à être les plus exposées au risque de liquidité.
- o) **Risque lié à la gestion et à la stratégie** : Risque qu'une stratégie de placement donnée n'atteigne pas son objectif pour des raisons telles qu'un style de placement qui n'a pas la cote ou le rendement du gestionnaire qui ne répond pas aux attentes.
- p) **Risque de marché** : Risque que le cours d'un titre baisse en raison de circonstances défavorables qui influent sur l'ensemble des titres sur les marchés financiers. Ces facteurs sont nombreux et comprennent, entre autres, les facteurs économiques, sectoriels et géopolitiques, ainsi que la dynamique de l'offre et de la demande. Une stratégie qui investit dans des entreprises à petite capitalisation ou dans des actions de croissance peut être plus volatile qu'une stratégie qui investit dans des entreprises à grande capitalisation ou des actions de valeur.
- q) **Risque de réinvestissement** : Risque que les liquidités générées par un placement soient réinvesties à un rendement inférieur. Cela est courant sur les marchés des titres à revenu fixe dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, qui oblige à réinvestir les intérêts gagnés à un taux de rendement inférieur.

- r) **Risque lié à l’horizon de placement** : Risque que l’horizon de placement de l’investisseur soit raccourci par rapport à l’horizon initialement prévu au moment où le placement a été effectué. Cela pourrait donner lieu à une situation dans laquelle un investisseur est obligé de vendre des titres à un prix inférieur à ce qui était prévu.
- s) **Risque lié à l’investissement responsable** : Sur demande, l’investissement responsable, une approche de placement qui tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est intégré à votre portefeuille de placements, complétant ainsi les techniques traditionnelles d’analyse financière et de construction de portefeuille. Nos conseillers en placement prennent des décisions conformes à leurs stratégies de placement et aux objectifs de leurs clients respectifs, comme l’intégration des facteurs ESG dans votre portefeuille de placements, s’il y a lieu. Toutefois, même si nous.

Chaque placement comporte des risques qui lui sont propres, lesquels peuvent varier. Pour en savoir davantage sur les risques spécifiques, consultez les documents relatifs à vos produits de placement. Vous pouvez les obtenir en vous adressant à votre conseiller en placement.

Les instruments dérivés sont des placements dont la valeur dépend de la valeur d’un autre investissement sous-jacent. Les instruments dérivés peuvent être utiles pour couvrir les pertes associées aux devises, aux marchés boursiers et aux taux d’intérêt, ou pour remplacer les actifs sous-jacents. Les instruments dérivés sont associés à certains risques ::

- i. rien ne garantit qu’un marché liquide existera pour vous permettre de réaliser des profits ou de limiter des pertes en vendant une position sur instruments dérivés;
- ii. vous pourriez subir une perte si l’autre partie au contrat sur instruments dérivés n’est pas en mesure de s’acquitter de ses obligations, et notamment si l’autre partie est touchée par des changements réglementaires ou des changements dans le marché;
- iii. les instruments dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent présenter une liquidité moindre et un risque de crédit supérieur à ceux d’instruments comparables négociés au Canada;
- iv. rien ne garantit que la stratégie de couverture sera efficace;
- v. le cours d’un instrument dérivé pourrait ne pas refléter fidèlement la valeur du titre ou de l’indice sous-jacent.
- vi. Les énoncés qui précèdent n’énumèrent pas tous les risques ou tous les autres aspects importants relatifs aux placements dans des titres et à l’utilisation d’instruments dérivés dans un portefeuille.

Article 9 – Antécédents disciplinaires

BMO GPPI est tenue de divulguer tout événement juridique ou disciplinaire important pour l’évaluation d’un client actuel ou éventuel et l’intégrité de BMO GPPI. Par conséquent, veuillez noter ce qui suit :

Le 15 décembre 2016, la Commission des valeurs mobilières de l’Ontario (CVMO) a émis une ordonnance approuvant une convention de règlement conclue sans contestation (la convention de règlement) entre le personnel de la CVMO et BMO GPPI, BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Investissements Inc. et BMO Ligne d’action Inc. (collectivement, les courtiers inscrits de BMO). Le personnel de la CVMO a allégué que les systèmes de contrôle et de supervision des courtiers inscrits de BMO étaient inadéquats, ce qui a fait en sorte que certains clients des courtiers inscrits de BMO ont payé, directement ou indirectement, des frais excédentaires qui n’ont pas été détectés ou corrigés en temps opportun. Les courtiers inscrits de BMO n’ont fait aucune admission au sujet des allégations et la CVMO n’a imposé aucune amende ni pénalité; toutefois, dans le cadre de la convention de règlement, les courtiers inscrits de BMO se sont engagés à verser 49 885 661 \$ CA en dédommagement aux clients touchés et un total de 2 190 000 \$ CA en paiements volontaires qui serviront à couvrir les coûts de la CVMO et que la CVMO pourra attribuer à des tiers ou conserver dans le but de promouvoir la littératie financière. BMO GPPI a déterminé que le montant total à verser à ces clients touchés en vertu du programme de rémunération, y compris le coût d’opportunité, est de 4 784 725 \$. La CVMO a fermé ce dossier le 20 juin 2019.

Les antécédents disciplinaires de BMO GPPI et des conseillers en placement sont également consignés sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l’adresse <https://www.sedarplus.ca/landingpage/fr/>.

Article 10 – Autres activités et affiliations dans le secteur financier

BMO GPPI est un conseiller en placement inscrit auprès de la SEC. BMO GPPI détient également des inscriptions auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, plus précisément les inscriptions suivantes :

- Gestionnaire de portefeuille dans tous les territoires canadiens (ce qui permet à BMO GPPI d’agir à titre de conseiller à l’égard de tout titre);
- Gestionnaire de fonds d’investissement dans les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de l’Ontario et du Québec (ce qui permet à BMO GPPI de diriger ou de gérer les activités, les opérations ou les affaires d’un fonds d’investissement);

- Courtier sur le marché dispensé dans tous les territoires canadiens (qui permet à BMO GPPI d’agir à titre de courtier au Canada pour les titres distribués en vertu d’une exemption à l’exigence relative au prospectus);
- Conseiller en négociation de produits de base et directeur, Négociation de produits de base en Ontario (ce qui permet à BMO GPPI d’effectuer des opérations et de donner des conseils concernant l’investissement dans des contrats à terme sur marchandises et des options);
- Gestionnaire de portefeuille d’instruments dérivés au Québec (qui permet à BMO GPPI d’agir à titre de conseiller à l’égard des instruments dérivés);
- Cabinet en planification financière au Québec (qui permet à BMO GPPI d’offrir des services de planification financière).

Les conseillers en placement de BMO GPPI sont inscrits individuellement auprès de leur organisme de réglementation des valeurs mobilières provincial.

Relations de BMO GPPI avec ses sociétés affiliées

BMO GPPI entretient plusieurs relations avec ses sociétés affiliées, qui peuvent être importantes pour ses activités de services-conseils. Comme nous l’avons expliqué plus en détail à l’article 15 cidessous, la Société de fiducie BMO agit à titre de dépositaire des actifs des clients de BMO GPPI. La Société de fiducie BMO utilise BMO Nesbitt Burns Inc. comme sous-dépositaire des actifs de BMO GPPI.

Le pupitre de négociation institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. peut agir à titre de courtier dans l’exécution d’un certain nombre d’opérations avec les clients de BMO GPPI, mais il n’est pas l’unique courtier. Les opérations des clients de BMO GPPI peuvent également être traitées par des courtiers externes indépendants de BMO Nesbitt Burns Inc. BMO Nesbitt Burns Inc. est le seul courtier affilié que BMO GPPI utilise actuellement pour les opérations des clients.

Les clients de BMO GPPI paient une commission de courtage supplémentaire qui sera versée au courtier, y compris à une société affiliée de BMO GPPI lorsque la société affiliée est le courtier. Même si BMO GPPI ne considère pas BMO Nesbitt Burns Inc. comme un courtier privilégié et ne fait pas appel à un courtier privilégié, en 2023, une partie des commissions versées par BMO GPPI ont été versées à BMO Nesbitt Burns Inc. parce que BMO GPPI a déterminé qu’elle avait obtenu le meilleur prix d’exécution possible sur le marché. Pour en savoir plus sur les pratiques de courtage, consultez l’article 12 ci-dessous.

Au besoin, toute affiliation dans le secteur financier de BMO GPPI ou de ses personnes apparentées est divulguée à la section 7.A de l’annexe D de la Formule ADV, Partie 1 (la Formule ADV, Partie 1 de BMO GPPI est accessible en suivant les instructions fournies sur la page couverture de la présente brochure).

Personnes apparentées

Lorsque BMO GPPI conseille un client ou use, au nom d’un client, de son pouvoir discrétionnaire relativement aux titres émis par BMO GPPI ou par une partie apparentée dans le cadre d’un appel public à l’épargne, elle doit informer le client de sa relation avec l’émetteur des titres. Les renseignements ci-dessous comprennent des explications et des listes catégorisées des relations importantes de BMO GPPI avec des personnes apparentées.

Banque de Montréal

Comme nous l’avons mentionné ci-dessus, BMO GPPI est une filiale indirecte en propriété exclusive de BMO Nesbitt Burns Inc., qui appartient indirectement à la Banque de Montréal, un émetteur assujéti dont les titres sont cotés et négociés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Par conséquent, là où ses titres font l’objet d’un appel public à l’épargne, BMO serait considéré comme une partie apparentée en vertu des lois sur les valeurs mobilières.

Bien que BMO GPPI soit une filiale de BMO, il s’agit d’une société distincte. Ainsi, les titres vendus par BMO GPPI (à moins qu’elle informe le client du contraire pour un titre en particulier) :

- ne sont pas assurés par un organisme public d’assurancedépôts;
- ne sont pas garantis par BMO;
- sont assujettis aux fluctuations du marché.

Autres conseillers en placement, compagnies d’assurance et institutions affiliés

BMO GPPI fait appel à la fois à des sous-conseillers affiliés et à des sous-conseillers tiers. Le recours à des sous-conseillers affiliés comporte pour BMO GPPI certains avantages, notamment la connaissance des gestionnaires de portefeuille affiliés et la facilité d’accès aux résultats de recherches. Par ailleurs, ces sous-conseillers affiliés offrent fréquemment des tarifs très concurrentiels, qui sont répercutés sur les clients de BMO GPPI. BMO GPPI et ses conseillers en placement ne sont pas tenus d’avoir recours à des sous-conseillers affiliés et ne touchent aucune rémunération supplémentaire lorsqu’ils choisissent de le faire. Vous trouverez cidessous des listes de sous-conseillers affiliés de BMO GPPI et d’autres entités apparentées.

Sociétés affiliées de BMO GPPI qui sont inscrites auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à titre de conseillers en placement, ou auprès de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) à titre de courtiers :

- BMO Asset Management Corp.
- BMO Capital Markets Corp.
- Placement en direct de BMO, Inc.
- BMO Nesbitt Burns Valeurs Mobilières Ltée (CRD 281337)
- BMO Nesbitt Burns Valeurs Mobilières Ltée CRD 44057)
- Clearpool Execution Services, LLC
- Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc.

Les sociétés affiliées de BMO GPPI inscrites auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui ne sont pas énumérées ci-dessus, comprennent :

- BMO Gestion d'actifs inc.
- BMO Investissements Inc.

Les sociétés affiliées de BMO GPPI qui sont des personnes autorisées par la U.K. Financial Conduct Authority, qui ne sont pas énumérées ci-dessus, comprennent :

- Banque de Montréal
- BMO Capital Markets Limited

Les autres sociétés affiliées de BMO GPPI, qui ne sont pas énumérées ci-dessus, comprennent :

- BMO Services conseils en assurances et planification successorales inc. (auparavant BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc.)
- BMO Harris Bank N.A. (dépositaire qualifié)
- BMO Nesbitt Burns Inc. (courtier canadien)
- Société de fiducie BMO (dépositaire qualifié)
- CANDEAL.CA (courtier canadien)

Émetteurs et fonds d'investissement affiliés

En règle générale, lorsqu'une stratégie de placement comprend un fonds ou un produit structuré, le fonds ou le produit structuré est un produit exclusif de BMO GPPI ou un produit d'une société affiliée de BMO GPPI. La stratégie de placement peut également comprendre des fonds de tiers et des produits structurés, à la discrétion de BMO GPPI. Les entités suivantes sont des émetteurs qui peuvent être considérés comme affiliés à BMO GPPI :

- les fonds d'investissement du groupe de fonds Portefeuilles BMO privé, qui sont gérés par BMOI GPPI;
- les fonds d'investissement du groupe de fonds BMO Fonds d'investissement, qui sont gérés par notre société affiliée BMO Investissements Inc.;
- les fonds négociés en bourse du groupe de fonds FNB BMO, qui sont gérés par notre société affiliée BMO Gestion d'actifs inc.;
- les fonds en gestion commune du groupe de fonds communs de BMO Gestion d'actifs, qui sont gérés par notre société affiliée BMO Gestion d'actifs inc.;
- les émetteurs du groupe d'émetteurs de BMO Produits non traditionnels qui sont gérés ou administrés par notre société affiliée BMO Gestion d'actifs inc.;
- tous les autres émetteurs, qui pourraient dans certaines circonstances être réputés être des émetteurs affiliés aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables, lorsque BMO Nesbitt Burns Inc. ou ses sociétés affiliées sont membres du syndicat de prise ferme à l'égard d'une nouvelle émission de titres.

De plus, les sociétés affiliées suivantes sont des gestionnaires de portefeuille ou des sous-conseillers de certains des fonds d'investissement, des fonds en gestion commune et des émetteurs de placements non traditionnels énumérés ci-dessus :

- BMO Gestion d'actifs inc.
- BMO Capital Markets Corp.

Courtiers inscrits apparentés

La Banque de Montréal est le principal actionnaire des courtiers inscrits canadiens suivants :

- BMO Gestion d'actifs inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- BMO Investissements Inc.
- BMO Ligne d'action Inc.

Dirigeants et administrateurs apparentés

De plus, certains dirigeants et administrateurs de BMO GPPI sont également des dirigeants et des administrateurs d'entités affiliées. Voici une liste des sociétés affiliées de BMO GPPI qui ont des dirigeants et des administrateurs en commun :

Le président du conseil d'administration de BMO GPPI est également le président du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc., de BMO Investissements Inc. et de Catégorie de société BMO inc.

Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent de BMO GPPI est également le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent de BMO Gestion d'actifs inc., de BMO Investissements Inc., de BMO Nesbitt Burns Inc., de BMO Ligne d'action Inc., de BMO Société d'assurance-vie, de BMO Compagnie d'assurance-vie et de la Société de fiducie BMO.

Le secrétaire général de BMO GPPI est également secrétaire général de BMO Ligne d'action Inc. et de BMO Radicle Inc. et secrétaire général adjoint de BMO Gestion d'actifs Inc., de Catégorie de société BMO Inc., de BMO Investissements Inc. et de BMO Nesbitt Burns Inc.

Le secrétaire général adjoint de BMO GPPI est également le secrétaire général de :

- BMO Gestion d'actifs inc.
- BMO Castle Mount Private Equity GP Inc.
- Catégorie de société BMO Inc.
- BMO First Canadian Capital Partners (GP) Inc.
- BMO Georgian GP Inc.
- BMO Global Technology Holding Corp.
- BMO GP Inc.
- BMO Investissements Inc.
- BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée
- BMO Fonds d'investissement
- BMO Partners Inc.
- Société de fiducie BMO

Un membre du conseil d'administration de BMO GPPI est également administrateur de BMO Gestion d'actifs inc., de BMO Investissements Inc., de BMO Castle Mount Private Equity GP Inc., et président du conseil d'administration de BMO Société d'assurance-vie et de BMO Compagnie d'assurance-vie. Il est également chef des finances et trésorier de la Société de fiducie BMO.

Le chef des finances de BMO GPPI est également chef des finances de BMO Services conseils en assurances et planification successorale inc. et de BMO Nesbitt Burns Valeurs mobilières Ltée.

Le responsable désigné de la gestion des risques de BMO GPPI est également le responsable désigné de la gestion des risques de BMO Ligne d'action Inc. et de la Société de fiducie BMO.

Un membre du conseil d'administration de BMO GPPI est également un administrateur de BMO Nesbitt Burns Valeurs Mobilières Ltée et de la Société de fiducie BMO, ainsi qu'un dirigeant de BMO Nesbitt Burns Inc.

Le chef de BMO GPPI est également membre du conseil d'administration de BMO Nesbitt Burns Valeurs Mobilières Ltée.

Deux autres membres du conseil d'administration de BMO GPPI sont également des dirigeants de BMO Nesbitt Burns Inc.

En lien avec les activités courantes de BMO GPPI, cette dernière obtient de ses sociétés affiliées suivantes ou leur fournit des services administratifs, de gestion ou de recommandation ou d'autres services :

- BMO Groupe financier
- BMO Gestion d'actifs inc.
- BMO Asset Management Corp.
- BMO Capital Markets Corp.
- BMO Capital Markets Limited
- BMO Financial Advisors, Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- BMO Services conseils en assurances et planification successorales inc. (auparavant BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc.)
- BMO Investissements Inc.
- BMO Ligne d'action Inc.
- BMO Nesbitt Burns Valeurs Mobilières Ltée

Manière dont BMO GPPI traite les conflits d'intérêts

BMO GPPI sert au mieux les intérêts de ses clients dans le cadre de son obligation fiduciaire à titre de conseiller en placement inscrit.

BMO GPPI prend les mesures suivantes, entre autres, pour résoudre tout conflit :

- BMO GPPI et ses employés doivent régler tous les conflits d'intérêts importants au mieux des intérêts du client. Les conflits d'intérêts importants qui ne peuvent pas être réglés au mieux des intérêts du client doivent être évités.

- BMO GPPI doit déclarer par écrit au client tous les conflits d'intérêts importants qui ont une incidence sur ses intérêts personnels, lorsque tout client raisonnable s'attendrait à être informé desdits conflits d'intérêts.
- Informer les clients qu'ils peuvent établir des restrictions à l'égard de tout titre qu'ils ne souhaitent pas inclure dans leur portefeuille.
- Recueillir, tenir à jour et consigner des renseignements précis, complets et pertinents sur les antécédents du client, y compris ses objectifs financiers, ses objectifs, son horizon de placement et son profil de risque, afin de s'assurer que les placements du client sont appropriés et conformes à ses attentes.
- Effectuer des examens réguliers de chaque compte de client pour confirmer que toutes les recommandations faites à un client conviennent à ses besoins et à sa situation.
- Exiger que les employés obtiennent une approbation préalable pour toute activité professionnelle externe afin de s'assurer que tout conflit d'intérêts lié à ces activités est traité adéquatement.
- Surveiller les activités externes de tous les courtiers inscrits de BMO GPPI afin de vérifier que la société continue de traiter adéquatement tout conflit d'intérêts.
- La formation Conformité éthique et réglementaire (ELCT) de BMO est offerte chaque année aux employés, et une formation sur les conflits d'intérêts pour les employés de BMO Gestion privée est offerte au début de leur emploi et lorsque des changements importants sont apportés au programme.
- Les employés doivent faire approuver au préalable toute activité professionnelle externe afin que BMO GPPI puisse s'assurer que tout conflit d'intérêts lié à ces activités est traité adéquatement.

Article 11 – Code de déontologie, participation ou intérêt à l'égard d'opérations de clients et négociation de titres à des fins personnelles

Code de conduite de BMO

BMO GPPI, dans le cadre des opérations de gestion de patrimoine de BMO Groupe financier, a adopté le Code de conduite de BMO (le Code) conformément à la Règle 204A-1 de la loi Investment Advisers Act of 1940. Les conseillers en placement de BMO GPPI qui fournissent des conseils en gestion de placements et maintiennent des relations avec des clients qui demeurent aux États-Unis (les personnes visées) doivent se conformer au Code et aux normes et politiques générales de BMO Groupe financier.

Le Code est la norme de rendement que les conseillers en placement de BMO GPPI s'engagent à respecter chaque jour en tant qu'employés de BMO. Il s'inscrit dans la continuité des valeurs éthiques de BMO – et les cinq principes qui y sont énoncés ne sont pas négociables :

• **Principe 1 – Être honnête et respectueux**

Prendre des décisions et agir avec intégrité, empathie et de façon responsable.

• **Principe 2 – Être à l'affût de tout comportement contraire au Code**

Être à l'affût des infractions possibles aux lois, aux règlements ou au Code et divulguer les renseignements exigés par la loi.

• **Principe 3 – Respecter la lettre et l'esprit de la loi Se conformer à ce qui suit :**

- ✓ Lois et règlements relatifs à la lutte antisubornation et anticorruption
- ✓ Exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes
- ✓ Politiques et normes générales de BMO
- ✓ Exigences gouvernementales et juridiques
- ✓ Enquêtes, vérifications et examens
- ✓ Lois sur la concurrence et lois antitrust – respecter toutes les lois qui visent à prévenir la concurrence déloyale
- ✓ Politiques internes de négociation de BMO
- ✓ Exigences juridiques, réglementaires et politiques relatives à la participation politique, y compris l'utilisation de fonds d'entreprise à des fins de contribution politique

• **Principe 4 – Respecter rigoureusement les règles de sécurité**

Ne jamais divulguer de renseignements non publics et confidentiels, notamment des renseignements non publics qui concernent les clients, les fournisseurs et les employés de BMO. Protéger les systèmes de BMO et ses autres biens contre toute utilisation inappropriée.

• **Principe 5 – Gérer les conflits d'intérêts**

S'assurer que les affaires personnelles et professionnelles n'entrent pas ou ne semblent pas entrer en conflit avec les intérêts de BMO ou avec ceux de ses clients, contreparties ou fournisseurs actuels ou éventuels.

Tous les conseillers en placement de BMO GPPI sont tenus de confirmer qu'ils ont lu et compris le Code et qu'ils s'y conformeront dans les 30 jours suivant la date à laquelle ils deviennent une personne visée. Chaque année par la suite, les conseillers en placement de BMO GPPI doivent suivre la formation Conformité éthique et réglementaire de BMO et confirmer qu'ils ont lu, compris et respecté, et continueront de respecter, le Code en tenant compte des normes, des politiques, des directives et des procédures de BMO Groupe financier.

Tout conseiller en placement de BMO GPPI qui enfreint le Code s'expose à des mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au congédiement et à des poursuites en justice. Ces conséquences s'appliquent également à toute personne qui exerce des représailles contre une personne qui signale une préoccupation ou qui omet de collaborer à une enquête en vertu du Code.

Les clients actuels ou éventuels peuvent demander une copie du Code en communiquant avec leur succursale de BMO ou leur conseiller en placement de BMO GPPI. Une copie du Code se trouve également sur le site Web de BMO Groupe financier à l'adresse <https://notre-impact.bmo.com/pratiques/conduite/code-de-conduite/>.

Intérêt des sociétés affiliées à l'égard d'opérations de clients

Comme il est indiqué à l'article 10 ci-dessus, il est possible que BMO GPPI ou l'une de ses sociétés affiliées achète ou vende des titres que BMO GPPI recommande également aux clients. Il est possible que d'autres parties apparentées recommandent, achètent ou vendent également les mêmes titres, partageant ainsi les profits et les pertes de ces actifs.

BMO GPPI maintient des politiques et des procédures complètes sur ce qui doit se produire lorsque BMO GPPI achète des titres pour l'un des comptes de son client qui ont été émis par une entité affiliée. Entre autres exigences, ces achats doivent être conformes à l'objectif de placement du client ou nécessaires à son atteinte. De plus, l'achat doit être exempt de toute influence de la part de l'émetteur affilié, sans tenir compte de toute considération pertinente pour la société affiliée ou toute autre société affiliée de BMO GPPI. BMO GPPI doit également être d'avis que l'achat donne un résultat juste et raisonnable pour le portefeuille du client.

BMO GPPI croit que ses politiques, procédures et contrôles sont raisonnablement conçus pour assurer que tout conflit d'intérêts qui en résulte est traité de façon appropriée.

Négociation de titres à des fins personnelles

Les conseillers en placement de BMO GPPI ne doivent pas non plus utiliser leur poste au sein de BMO GPPI pour bénéficier d'un traitement spécial ou d'occasions de placement qui ne sont généralement pas offertes aux clients de BMO GPPI ou au public. De plus, tous les employés sont assujettis à des restrictions en matière de négociation de titres à des fins personnelles, selon lesquelles l'approbation préalable de BMO GPPI peut être nécessaire pour effectuer des opérations dans leurs comptes de dépôt de titres personnels (à moins que la catégorie de titres négociés ait été expressément exemptée de cette exigence par BMO GPPI).

Plus précisément, le Code décrit les interdictions et la procédure suivantes :

- Ne se livrer à aucune activité qui porte atteinte ou nuit à l'intégrité des marchés.
- Ne pas utiliser de renseignements privilégiés ni les communiquer à d'autres. Ne pas effectuer d'opérations sur titres (y compris les titres de BMO) en se fondant sur des renseignements non publics importants, c'est-à-dire des renseignements qui risqueraient d'avoir une incidence importante sur la valeur marchande des titres. Ces actions contreviennent à la réglementation sur le commerce des valeurs mobilières et au Code.
- Ne pas diffuser de fausses rumeurs en vue de manipuler le cours d'un titre. Ne pas pratiquer l'opportunisme de marché à l'égard des titres et des fonds d'investissement.
- Se conformer aux politiques internes de négociation de BMO.

BMO GPPI examine régulièrement tous les rapports sur les opérations sur titres effectuées dans les comptes de dépôt de titres personnels des employés afin de repérer et de résoudre les conflits d'intérêts potentiels.

Article 12 – Pratiques de courtage

BMO GPPI a le pouvoir discrétionnaire, dans le respect des restrictions imposées par les clients, de déterminer les titres à acheter et à vendre, ainsi que le moment et le montant de toutes les opérations. Les limites ou les restrictions du client à l'égard des placements sont consignées dans l'énoncé de politique de placement (EPP) du client, qui est accepté et signé par BMO GPPI et par le client.

Selon la politique de BMO GPPI, toutes les opérations sur titres doivent être effectuées avec un courtier figurant sur la liste des courtiers approuvés par BMO GPPI. Si un titre n'est disponible que par l'intermédiaire d'un courtier qui ne figure pas sur la liste approuvée, il faut obtenir une approbation précise pour effectuer l'opération par l'entremise de ce courtier.

Bien que BMO GPPI ne fasse pas appel à un courtier privilégié, en 2023, une partie des commissions versées par BMO GPPI ont été versées à une société affiliée, BMO Nesbitt Burns Inc., parce qu'elle offrait le meilleur prix d'exécution disponible sur le marché. Lorsque BMO GPPI a le pouvoir discrétionnaire de choisir un courtier, elle s'efforce d'obtenir les meilleurs prix disponibles pour le client. Lors de l'approbation des courtiers pour les opérations de ses clients, BMO GPPI tient compte, entre autres, de l'intégrité financière et opérationnelle ainsi que de la qualité et de la fiabilité de l'exécution. BMO GPPI sélectionne des courtiers pour chaque opération en fonction de sa capacité à obtenir la « meilleure exécution » pour ses clients. BMO GPPI tient compte, entre autres, du prix de l'opération, de la taille de l'ordre, de l'accès à la liquidité, de la certitude, de la rapidité et de la qualité de l'exécution, des caractéristiques de négociation du titre concerné et de la capacité du courtier à effectuer une opération importante sans faire bouger le marché. Toutefois, dans certains cas, les clients peuvent demander à BMO GPPI d'effectuer des opérations par l'intermédiaire d'un courtier en particulier, ou avec celui-ci, et dans de tels cas, BMO GPPI pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le meilleur prix ou la meilleure exécution.

BMO GPPI n'utilise pas de « rabais de courtage » pour les activités de négociation ou de courtage pour les clients américains.

BMO GPPI regroupera l'achat ou la vente de titres pour divers comptes de clients et certains de ses Portefeuilles privés, ce qu'on appelle la « négociation de blocs », afin d'assurer une répartition équitable du prix d'achat ou de vente pour tous les clients de BMO GPPI.

Article 13 – Examen des comptes

Chaque année, la politique de BMO GPPI prévoit que les conseillers en placement établissent et passent en revue avec le client son objectif de placement, son profil de risque, les restrictions et les exigences en matière de revenu du ou des comptes afin d'élaborer une stratégie de placement appropriée pour le client. Au cours de cet examen, les types de titres et de combinaisons d'actifs détenus dans les comptes du client sont examinés. Les titres sont consignés dans les livres et les dossiers de BMO GPPI et du dépositaire, la Société de fiducie BMO, pour le compte de chaque client.

Les conseillers en placement de BMO GPPI surveillent quotidiennement les rapports sur les comptes à leur discrétion.

De plus, selon la nature du compte, les conseillers en placement passent en revue quotidiennement les rapports sur les opérations de leurs clients et leurs comptes au moins une fois par année ou selon les exigences de la relation client. Les conseillers en placement examinent les opérations et les liquidités chaque jour, la répartition de l'actif des comptes chaque semaine et la convenance globale du mandat de placement chaque année. Chaque année (ou plus souvent si le client le souhaite), le conseiller en placement communique avec chaque client pour organiser une rencontre afin de passer en revue ses objectifs de placement, les restrictions relatives à son compte, ses exigences en matière de revenu et sa situation financière. Le client et le conseiller en placement utilisent ensuite ces renseignements pour modifier la stratégie de placement de BMO GPPI pour le compte du client, au besoin. Si une stratégie de placement est modifiée, le client recevra un nouvel EPP à approuver et à signer.

Les clients reçoivent un relevé de compte mensuel ou trimestriel qui résume le rendement de leur compte au cours du mois ou du trimestre précédent, selon leur choix. De plus, les clients recevront des rapports annuels sur le rendement ainsi que sur les frais et la rémunération. Le dépositaire du compte de chaque client tient à jour le dossier officiel du compte et remet, en son nom et en celui de BMO GPPI, un relevé de compte conjoint au client ou à son mandataire désigné. BMO GPPI incite fortement les clients à examiner attentivement ce relevé et à comparer leur dossier chez le dépositaire avec les autres relevés de portefeuille ou de rendement que BMO GPPI peut fournir aux clients à l'occasion. Veuillez toutefois noter que les rapports de BMO GPPI peuvent varier des relevés du dépositaire en fonction des procédures comptables, des dates de production des rapports ou des méthodes d'évaluation de certains titres. Toute question concernant les relevés des clients doit être adressée au conseiller en placement du client.

Article 14 – Indications de clients et autres rémunérations

BMO GPPI respecte toutes les exigences réglementaires ainsi que les politiques et procédures de BMO GPPI lorsqu'elle conclut une entente d'indication. BMO GPPI a des ententes d'indication internes avec d'autres entités de BMO Groupe financier, ainsi que des ententes externes avec des tiers. Les ententes d'indication de tiers de BMO GPPI comprennent une entente de paiement d'une commission d'indication à l'égard d'un client faisant l'objet d'une indication.

Ententes d'indication de clients avec d'autres entités de BMO Groupe financier

Les clients (et les clients éventuels) reçoivent une déclaration écrite avant que BMO GPPI ouvre le compte du client faisant l'objet d'une indication ou lui fournisse des services, y compris le nom de chaque partie à la convention d'indication, les modalités de l'entente d'indication, une description de tout conflit d'intérêts connexe découlant de l'entente d'indication, le montant de la commission d'indication et la façon dont elle est calculée, la catégorie d'inscription de chaque courtier inscrit qui est partie à l'entente et les activités qu'il peut exercer ou qui lui sont interdites; et tout autre renseignement qu'une personne raisonnable considérerait comme important dans l'évaluation d'une entente d'indication. Si une indication est faite à un courtier inscrit, la déclaration indiquera également que toutes les activités nécessitant un enregistrement en vertu des lois sur les valeurs mobilières seront effectuées par une entité ayant les enregistrements appropriés. BMO GPPI fournit les renseignements dans la brochure Modalités, qui accompagne la formule d'ouverture de compte de chaque client ou dans un document d'information distinct à l'intention des clients.

Indications de clients externes

BMO GPPI a toujours permis les ententes d'indication externe avec des clients résidents du Canada. BMO GPPI est actuellement partie à deux ententes d'indication distinctes, comme suit :

1. GNR Cabinet en assurance de personnes Inc. (GCI) – Dans le cas des indications de clients de GCI à BMO GPPI (cette entente ne s'applique pas aux indications de clients à une autre entité juridique de BMO), BMO GPPI verse à GCI une commission d'indication de 20 % sur les frais de gestion perçus dans le cadre des services de gestion fournis. Les frais ont augmenté lors d'une renégociation en juin 2017, passant de 15 % à 20 %.
2. MICA Capital Inc. (MICA) – Dans le cas des indications de clients de MICA à BMO GPPI (cette entente s'applique aux indications à une autre entité juridique de BMO), BMO GPPI verse à MICA 20 % des revenus liés aux frais de gestion perçus par BMO GPPI auprès du client faisant l'objet d'une indication.

Dans le cas des ententes d'indication de clients existantes avec des tiers, un document d'information à l'intention des clients est préparé et comprend tous les renseignements énumérés ci-dessus (le document d'information à l'intention des clients). Le présent document d'information à l'intention des clients est fourni à tous les clients éventuels faisant l'objet d'une indication à BMO GPPI avant l'ouverture du compte ou la prestation de services au client. Les modalités des deux ententes d'indication sont énoncées dans une entente écrite.

Les commissions d'indication versées en vertu des ententes énumérées ci-dessus sont aux frais de BMO GPPI et n'entraînent aucuns frais supplémentaires pour les clients de BMO GPPI.

Changements apportés aux ententes d'indication de clients

Périodiquement, on examine les ententes d'indication existantes afin de déterminer si le maintien de celles-ci sert au mieux les intérêts de BMO GPPI et de ses clients. Si BMO GPPI n'est plus satisfaite de l'entente d'indication, elle recommandera la modification ou la résiliation de l'entente d'indication. En cas de modification apportée à une entente d'indication, chaque client touché par le changement est avisé dès que possible et au plus tard 30 jours avant la date du prochain versement ou de la réception d'une commission d'indication.

Versements de commissions d'indication de clients

Tout versement par BMO GPPI à d'autres entités pour des indications de clients par ces entités est aux frais de BMO GPPI et n'entraîne aucuns frais supplémentaires pour les clients de BMO GPPI. Si BMO GPPI accepte de verser une commission d'indication sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les modalités de l'entente d'indication doivent être énoncées dans une entente écrite avant que l'indication soit faite, conformément aux exigences réglementaires.

De plus, lorsque BMO GPPI reçoit des indications provenant de sociétés affiliées, les versements par BMO GPPI à ces sociétés affiliées sont à ses frais et n'entraînent aucuns frais supplémentaires pour ses clients. Les clients (et les clients éventuels) sont avisés de ces ententes d'indication.

Article 15 – Garde de valeurs

À moins que le client ait conclu avec un autre dépositaire une entente satisfaisante pour BMO GPPI, BMO GPPI aidera le client à prendre des dispositions pour qu'un dépositaire qualifié prenne possession physique de ses fonds et de ses titres aux fins de garde.

BMO GPPI aide habituellement ses clients en prenant des dispositions pour que sa société affiliée, la Société de fiducie BMO, agisse à titre de dépositaire de leurs fonds et titres. La Société de fiducie BMO emploie le propriétaire direct de BMO GPPI, BMO Nesbitt Burns Inc., à titre de sous-dépositaire de l'actif des clients. Étant donné que des sociétés affiliées de BMO GPPI (la Société de fiducie BMO et BMO Nesbitt Burns Inc.) sont dépositaire et sous-dépositaire des fonds et des titres des clients, BMO GPPI a retenu les services d'un expert-comptable indépendant qui est inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) et est assujéti à une inspection périodique par le PCAOB, qui pourrait effectuer un examen annuel inattendu des actifs de clients détenus par ces dépositaires affiliés.

Les clients de BMO GPPI dont les actifs font l'objet d'une garde par la Société de fiducie BMO reçoivent des relevés de compte conjoints au moins une fois par trimestre. BMO GPPI invite les clients à examiner attentivement ces relevés et à informer leur conseiller en placement si un ou plusieurs éléments semblent erronés.

Article 16 – Pouvoirs discrétionnaires en matière de placement

BMO GPPI reçoit le pouvoir discrétionnaire pour la gestion de la part de chaque client au début d'une relation de services-conseils. Tous les clients de BMO GPPI signent une attestation et entente dans la formule d'ouverture de compte de BMO GPPI, qui autorise BMO GPPI à gérer ses actifs, et lui donne le pouvoir discrétionnaire d'acheter, de vendre, d'échanger et de négocier autrement tous les titres ou placements. BMO GPPI peut, à son entière discrétion, directement ou indirectement, acheter, vendre, échanger, convertir et autrement négocier les titres et les autres placements autorisés dans le compte d'un client.

Dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire à l'égard du compte d'un client, BMO GPPI tiendra compte des antécédents financiers du client et de ses connaissances en matière de placement, ainsi que de ses objectifs de placement, de ses limites de placement et de toute autre restriction qu'il a énoncée.

Les clients peuvent imposer des restrictions raisonnables à la gestion de leurs comptes, y compris des instructions selon lesquelles certains titres ne doivent pas être achetés pour les comptes. BMO GPPI peut s'écarter des décisions de placement qu'elle prendrait autrement dans la gestion d'un compte en raison des restrictions imposées. Par exemple, de l'argent qui aurait normalement été investi dans les titres visés par les restrictions pourrait être conservé sous forme de liquidités dans les comptes.

BMO GPPI peut effectuer les opérations sur titres par l'entremise des courtiers en valeurs mobilières de son choix, y compris un courtier en valeurs mobilières auquel elle est affiliée, et ces opérations peuvent comprendre celles à l'égard desquelles le courtier agit à titre de contrepartiste. Comme il est indiqué à l'article 12 ci-dessus, même si BMO GPPI ne fait pas appel à un courtier privilégié, en 2023, une partie des commissions payées par BMO GPPI ont été versées à la société affiliée de BMO GPPI, BMO Nesbitt Burns Inc., parce qu'elle offrait le meilleur prix d'exécution disponible. Lorsque BMO GPPI a le pouvoir discrétionnaire de choisir un courtier, elle s'efforce d'obtenir les prix les plus avantageux pour le client.

Article 17 – Votes à l'égard des titres des clients

Tous les clients de BMO GPPI reçoivent et accusent réception d'une copie des modalités de BMO GPPI, qui stipulent que BMO GPPI peut, à son entière discrétion, exercer des droits de vote par procuration ou faire appel à une autre société pour exercer les droits de vote par procuration à l'égard des titres détenus dans ses comptes. Lorsque les actifs des Portefeuilles privés sont gérés par des sous-conseillers, les droits de vote sont exercés par les sous-conseillers respectifs. Tout exercice de droit de vote par BMO GPPI ou par ses sous-conseillers sera dans l'intérêt supérieur des clients de BMO GPPI. Dans l'éventualité où BMO GPPI ou ses sous-conseillers décideraient d'exercer un droit de vote, ils examineront chaque volet de la procuration en cause.

BMO GPPI a adopté et mis en oeuvre des politiques et des procédures écrites conçues pour veiller à ce que les titres des clients fassent l'objet d'un vote servant au mieux les intérêts financiers de ses clients. BMO GPPI suit ces politiques et procédures pour déterminer la façon dont elle ou ses sous-conseillers voteront sur certaines questions. Toutes les procurations sont analysées au cas par cas, et les décisions de vote prennent en compte les circonstances pertinentes.

Les clients qui souhaitent donner des directives de vote dans le cadre d'une sollicitation donnée peuvent le faire en soumettant une demande écrite en ce sens à leur conseiller en placement. Ce processus s'applique aux titres individuels détenus dans un compte. Il ne s'applique pas aux procurations ayant une incidence sur les Portefeuilles privés.

BMO GPPI a également mis en place des procédures pour repérer les conflits d'intérêts potentiels. Lorsque BMO GPPI ou ses sous-conseillers s'aperçoivent qu'un vote donne lieu à un conflit, ils doivent voter d'une façon compatible avec l'intérêt véritable des clients, sans égard à d'autres considérations. BMO GPPI et ses sous-conseillers votent sur les questions relatives aux procurations conformément à leurs politiques et procédures écrites, indépendamment de tout intérêt que BMO GPPI ou l'une de ses sociétés affiliées peut avoir dans la proposition. Il peut y avoir conflit d'intérêts si BMO GPPI, son personnel ou une entité apparentée a une relation d'affaires avec la société qui demande la procuration ou un tiers qui a un intérêt important dans le résultat du vote par procuration ou qui exerce activement des pressions afin d'obtenir un résultat particulier du vote par procuration, ou sollicite activement des contrats de ceux-ci. Des conflits d'intérêts

individuels peuvent également survenir si le gestionnaire de portefeuille qui participe à la décision d'exercer un vote par procuration a une relation personnelle directe ou indirecte importante avec la société qui demande la procuration ou avec un tiers qui a un intérêt important dans le résultat d'un vote par procuration ou qui exerce des pressions afin d'obtenir un résultat particulier du vote par procuration.

Tout vote par procuration afférent à la Banque de Montréal ou à ses sociétés affiliées sera exercé sans aucune influence de la Banque de Montréal, de ses sociétés affiliées ou de toute personne qui lui est liée et devra représenter l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille de BMO GPPI sans égard à d'autres considérations que l'intérêt véritable des clients de BMO GPPI, conformément aux politiques et procédures de BMO GPPI. BMO GPPI exigera que tous ses sous-conseillers respectent cette même norme.

Les clients actuels et éventuels peuvent demander une copie de la politique de vote par procuration de BMO GPPI ou apprendre comment les droits de vote par procuration ont été exercés à l'égard de leur compte en communiquant avec leur conseiller en placement.

Article 18 – Renseignements financiers

En tant que société de services-conseils exerçant un pouvoir discrétionnaire à l'égard des comptes des clients, nous sommes également tenus de divulguer toute situation financière raisonnablement susceptible de nuire à notre capacité à respecter nos obligations contractuelles. BMO GPPI n'a pas de conditions financières qui pourraient nuire à sa capacité à respecter une obligation contractuelle.

En aucun cas, nous n'exigeons ou ne demandons le paiement de frais supérieurs à 1 200 \$ par client plus de six mois avant la prestation des services. Par conséquent, nous ne sommes pas tenus de fournir des états financiers.

Au cours des dix dernières années, BMO GPPI n'a fait l'objet d'aucune requête en faillite.

Article 19 – Renseignements supplémentaires

Avis de confidentialité – Le Code de confidentialité de BMO se trouve ici : <https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/confidentialite-securite/notre-code-de-confidentialite/>.

Il présente en détail les pratiques de BMO en matière de protection des renseignements personnels, y compris la façon dont les renseignements d'un client peuvent être communiqués aux sociétés affiliées de BMO GPPI et aux tiers, selon ce qui est exigé ou permis par la loi, et les options du client pour limiter la communication de ses renseignements.



Cette publication de BMO Gestion privée est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue ni ne doit être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion privée ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant de BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée.